



Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13 FEV. 2023

ID : 085-200061265-20230207-2023_1_04-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 21

DELIBERATION
DL CIAS 2023-1-04

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 13 FEV. 2023
- la publication le : 13 FEV. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 31 janvier 2023, s'est réuni à 18h à la salle polyvalente à Saint Maixent sur Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLECH, Mylène BLANCHARD, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Raphaël CHAUSSIN, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, Céline DELOMME, Nelly HERROU, Denise RENAUD.

Pouvoirs : Raphaël CHAUSSIN à François COURTIN, François BLANCHET à Jean SOYER.

Marie-Renée GAZEAU est désignée secrétaire de séance.

**Guichet d'enregistrement de la demande de logement
social et d'information des demandeurs : convention
de partenariat avec l'association CREHA Ouest
2022/2024**

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

La Communauté de Communes du Pays de St Gilles Croix de Vie, dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), a élaboré un Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPG), conformément à l'article 97 de la loi ALUR « pour l'accès au logement et un urbanisme rénové », avec deux principales obligations :

- d'une part, améliorer l'information du demandeur de logement social et simplifier ses démarches (inscription, pièces justificatives, évolution du traitement du dossier individuel...)
- d'autre part, assurer une gestion partagée de la demande de logement social dans le cadre d'un fichier départemental en lien avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire.

Le service « Habitat », puis désormais le CIAS gère depuis le 1^{er} mars 2017, pour l'ensemble des 14 communes, le guichet d'accueil, d'information et d'enregistrement de la demande de logement social :

- Accueil physique, téléphonique et dématérialisé pour la réception des demandes,
- Vérification de la complétude du dossier et accompagnement du demandeur dans ses démarches, ainsi que le suivi et l'actualisation de sa demande,
- Enregistrement de la demande sur le logiciel de gestion partagée avec attribution d'un numéro unique départemental et numérisation des justificatifs.

La gestion du fichier départemental de la demande locative sociale est assurée par l'association « Centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest » (CREHA Ouest).

Afin d'assurer ce suivi au niveau local, une évolution de la plateforme Observatoire est effective depuis le 1^{er} janvier 2023.

Une nouvelle convention de partenariat avec CREHA Ouest doit être conclue pour deux ans (2022/2023). Cette convention fixe les conditions d'utilisation du fichier départemental et les modalités d'accès à l'application informatique, moyennant le versement d'une participation financière annuelle à hauteur de 3 674 € TTC.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi « ALUR » n° 2014-336 du 24 mars 2014, et notamment son article 97,

Vu la convention du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPG) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie du 30 juin 2016,

Vu le BP 2023,

Vu le rapport,

Considérant la nécessité de pouvoir bénéficier de l'accès à l'application informatique et au fichier départemental pour la bonne gestion du guichet d'enregistrement de la demande de logement social,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le principe de conclure une nouvelle convention de partenariat relative au fichier départemental de la demande locative sociale avec l'association CREHA Ouest ;

Article 2 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative au fichier départemental de la demande locative sociale ;

Article 3 : AUTORISE, Monsieur le Président, à signer la nouvelle convention de partenariat relative au fichier départemental de la demande locative sociale à intervenir avec l'association CREHA Ouest prévoyant une participation financière de 3 674 € TTC.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13 FEV. 2023

ID : 085-200061265-20230207-2023_1_04-DE



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 9 février 2023,
Le Vice-Président du CIAS,


Pays
Saint-Gilles
Cros de Vie
Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.